



Grenoble, le 17 février 2006

RECU le

22 FEV. 2006

Monsieur Philippe Marzolf
Président de la commission particulière du
débat public sur la politique des transports
dans la vallée du Rhône et l'arc
languedocien
26 boulevard Saint Roch
84000 Avignon

Marc Baïetto
*Premier vice-président
chargé de l'Aménagement
et de l'organisation des
territoires, des Transports
et des Déplacements*

DT/PGT/AB/AEB/100

Monsieur le Président,

Dans le cadre du débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien organisé par la commission particulière que vous présidez, vous avez souhaité connaître les attentes du Département de l'Isère à ce sujet, ainsi que mes propositions en matière de diffusion de l'information.

Vous trouverez ci-joint les réponses au questionnaire que vous m'avez fait parvenir.

Je vous précise que ces réponses constituent une synthèse qui ne saurait se substituer à l'avis final qui pourra être rendu par le Conseil général sur ce débat public.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments dévoués.


Marc Baïetto.

VALLEE DU RHÔNE ET ARC LANGUEDOCIEN

Débat public sur la politique des transports

Questionnaire des acteurs par la Commission particulière

Organisme : Conseil général de l'Isère

Coordonnées : 7 rue Fantin Latour BP 1096 - 38022 Grenoble cedex 1

1. Attentes et objectifs du Département de l'Isère dans ce débat :

Le dossier devra préciser les impacts des stratégies de l'Etat sur les territoires isérois territorialement concernés et impactés par le débat public : le Nord-isère, le Sillon alpin, l'agglomération grenobloise.

2. Les problématiques et thématiques à aborder dans le débat

A l'occasion du débat public, le Département réaffirme :

2.1 En matière routière

- sa demande de disposer d'un éclairage sur les trafics sur A7, sur sa capacité, sur les perspectives de trafics et sur les investissements prévus au sud en fonction des hypothèses de raccordement du contournement routier Ouest de Lyon,
- sa position, exprimée à l'occasion du débat public, sur l'itinéraire Sisteron Grenoble en faveur de la réalisation d'une liaison, rapide et sûre vers le sud via Lus la Croix Haute, respectueuse de l'environnement et des territoires traversés par la réalisation d'aménagements sur la RN 75 complétés par des ouvrages nouveaux où cela s'avèrerait nécessaire dans l'esprit des réflexions conduites par le Ministère de l'Équipement en concertation avec les associations et les usagers jusqu'en 2002 (*cf. délibération de l'assemblée départementale en date du 13 octobre 2005*)
- son souhait que les conséquences d'une augmentation de capacité des autoroutes A7 et A9 ou la réalisation d'une autoroute des « Piémonts » sur la partie nord de la vallée du Rhône soient examinées en particulier sur les impacts en terme de trafics et de nuisances supplémentaires,
- sa demande que les mesures d'exploitation envisagées (tarification et contrôle d'accès) ne pénalisent pas l'activité économique locale et ne génèrent pas de report de trafic sur les voies parallèles à l'autoroute A7.

Le Département souhaite que la dimension environnementale fasse l'objet d'une attention particulière dans l'étude de tous les projets d'infrastructures nouvelles ou d'augmentation de capacité.

2.2 En matière de transports

- son souhait de voir la priorité donnée au développement de l'offre ferroviaire et fluviale pour le transport des marchandises dans la vallée du Rhône, afin de permettre la promotion de modes de transports plus respectueux de l'environnement ; plus économes en énergie et éviter la saturation des infrastructures routières,
- le potentiel et les enjeux du port de Salaise sur Sanne devront être clairement explicités,
- sa demande de voir réalisé la partie sud du contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise dans les meilleurs délais, avec un raccordement de ce contournement au sud de Vienne (*cf. délibération de l'assemblée départementale en date du 11 juillet 2005*). Il importe que le débat public apporte un éclairage sur ce point.
- sa demande que l'augmentation de l'offre ferroviaire pour le transport de marchandises ne conduise pas à une dégradation du niveau de service pour les voyageurs (TER en particulier).

3. Contenu du dossier d'information

Le dossier doit apporter une réponse claire aux interrogations du Département de l'Isère. Il doit donc contenir tous les éléments objectifs d'appréciation tels que données existantes, perspectives d'évolution, cartes et schémas décrivant les différentes stratégies.

4. Outils d'information

5. Organisation du débat